

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



N°2017/72

Chapitre 7.1 Finances locales - Divers

Objet : Décision modificative n°2017-3 du BP 2017

L'an deux mille dix-sept, le 22 décembre, à 10h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président. Cette séance fait suite à la séance du 18 décembre annulée le quorum n'étant pas atteint.

Séance du 22 décembre 2017

Date de convocation :
Vendredi 18 décembre 2017

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 25

En exercice : 25

Membres présents 6

Vote(s) pour 7

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Jessica GUIARD

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président, **M. Jean CONREAUX**, Secrétaire du SMADESEP, **M. Jean BERNARD**, Rapporteur du Budget du SMADESEP, **Mme Jessica GUIARD** (conseillère syndicale suppléante de M. Christian DURAND), **M. Pierre VOLLAIRE** conseiller syndical, **M. Jean Pierre GANDOIS** Vice-Président

M. Patrick PERNIN donne pouvoir à M. Victor BERENGUEL

Etaient excusés:

M. Marc AUDIER, M. Robert FRAYSSINES, Mme Valérie GRENARD, M. Georges GAMBAUDO, M. Patric PERNIN qui donne pouvoir à Monsieur BERENGUEL, M. Roger MASSE, M. Guy KLETTY, Mme Agnes PIGNATEL, M. Marc VIOSSAT, Mme Carole CHAUVET, Mme Bénédicte FEROTIN, Mme Marine MICHEL, M. Arnaud MURGIA, Mme Ginette MOSTACHI, Mme Pascale BOUER, M. Daniel GALLAND, Mme Valérie ROSSI, M. Joël BONNAFFOUX, Mme Patricia VINCENT

Exposé des motifs :

Le Président rappelle que dans le cadre de la vente de carburant, il convient de formuler des écritures de stocks en fin d'année. Ces écritures reprennent le stock de l'année N-1 en dépense (chapitre 011) soit 15 376,37 € et celui de l'année N en recette (chapitre 013) soit 20 230,32€.

Le montant le plus élevé est inscrit dans la décision modificative du budget afin d'équilibrer cette dernière.

S'agissant de la section d'investissement, l'Etat a accepté de financer par le biais d'une subvention du FNADT la sécurisation de la navigation de nuit à hauteur de 50% de la dépense Hors Taxes subventionnable. Cet accompagnement budgétaire bienvenu conduit à inscrire une recette de 13 927 € sur l'opération 070 « sécurisation de la navigation ».

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

